

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L115-1 et L712-1 à L712-13 ;

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le protocole général relatif à la mise en place du RIFSEEP à l'université de Limoges adopté par délibération du Conseil d'Administration, lors de sa séance du 24 mai 2019 ;

Vu les avenants N°1, 2, 3, 4 et 5 du protocole général susvisé adoptés par le Conseil d'Administration par délibérations respectivement en date des 5 juillet 2019, 11 février 2020, 23 octobre 2020, 1<sup>er</sup> octobre 2021 et 17 décembre 2021 ;

Vu l'avis émis par le Comité social d'administration d'établissement lors de sa séance du 20 mars 2026 ;

Délibération enregistrée sous le numéro : **779/2026/RH**  
**Conseil d'administration du 27 mars 2026**

**Sujet** : Cartographie RIFSEEP

Après examen et échanges en séance concernant les modifications apportées à la cartographie des groupes de fonctions RIFSEEP (suite aux différents groupes de travail sur le régime indemnitaire) au sein de l'Université de Limoges, il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur cette nouvelle cartographie figurant en annexe 1 du protocole général visé.

Membres en exercice : 36  
Nombre de présents ou représentés : 29  
Abstention (s) : 0  
Suffrages exprimés : 29  
Pour : 29  
Contre : 0

Fait à Limoges, le 27 Mars 2026

**Le Président de l'Université**

**Vincent JOLIVET**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de mars 2026.**  
**Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 30 mars 2026.**

**Modalités de recours** : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

**Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges**

Service	Fonctions	Groupe RIFSEEP actuel	BAP	Groupe RIFSEEP sollicité	Motivations de la demande	Avis DRH = Cohérence Cartographie et critères nationaux	Avis du groupe de travail	DATE d'effet
LABORATOIRE XLIM	Responsable des finances	3 IGE	J	2 IGE	Evolution des fonctions vers responsable des finances Fonctions d'encadrement intermédiaire (1 B, 1 C) Agent classé en groupe 3 suite à sa promotion LA ASI -> IGE Changement de fonctions confirmé par fiche de poste Activités de pilotage, d'encadrement, et responsabilités budgétaire sur plusieurs entités (coordination budgétaire).	Poste en institut de recherche assimilable aux fonctions de responsables financier classées dans le groupe 2 IGE de la cartographie. Encadrement en groupe 2 IGE. La demande est cohérente au regard de la cartographie.	Avis favorable	DATE de la liste d'aptitude
LABORATOIRE LABCIS	Gestionnaire administratif et financier	3 SAENES	J	2 SAENES	Poste de gestionnaire de laboratoire évoluant vers des responsabilités administratives et financière. Montée en puissance du laboratoire Encadrement de 3 agents de catégorie B Agent classé en groupe 3 SAENES à la suite de sa nomination en liste d'aptitude le 1/09/22	Les postes de gestionnaire administratif et financier exerçant de l'encadrement sont classés en groupe 2 SAENES. Néanmoins les lignes hiérarchiques ne mentionnent pas cet encadrement. Pas de poste de RAF au sein d'un laboratoire Demande incohérente au regard de la cartographie	Avis défavorable sous réserve de la présence d'encadrement	Néant
DSI	Responsable service outils numérique	3 IGR	E	2 IGR	L'agent affecté sur ce poste était précédemment classé dans le groupe 1 des IGE. Suite à sa nomination dans la LA IGR il a été classé dans le groupe 3.	Au regard de la cartographie IGR les postes de responsable au sein de la DSI sont classés effectivement dans le groupe 2.	Avis favorable	DATE de la liste d'aptitude
CED	Responsable administratif	2 IGE	J	1 IGE	Poste mal cartographié initialement	Les postes de responsables administratifs sont classés dans le groupe 1 des IGE. La dénomination du poste est "Directeur Administratif". La demande est cohérente au regard de la cartographie	Avis favorable	DATE d'affectation
FMP	Responsable de scolarité	inexistant IGE	J	1 IGE	Valorisation des fonctions de responsable scolarité de la FMP	Sur la double composante FMP le poste relève de fonctions d'encadrement élevées : coordination et encadrement de responsables d'équipe . Demande cohérente au regard de la cartographie	Avis favorable nécessitant une réflexion sur la cartographie des fonctions de Responsable scolarité	DATE d'affectation
FST	Secrétaire du département TIC	3 SAENES	-	2 SAENES	Assure la gestion administrative, exécute des actes administratifs et financiers de gestion courante au fonctionnement du département TIC. Prise en charge et suivi de la scolarité des étudiants de ce département. Réfèrent fonctionnelle Pegase expertise significative dans l'utilisation de nombreux logiciels clés pour notre département (Apogée, Pstage, Sifac, SharePoint, Business Objects, etc.). contact pour l'échange de bonnes pratique au sein de l'UL collaboration DFCA reprise d'études à distance Classement en groupe 3 suite nomination sur LA SAENES	On retrouve les gestionnaires administratifs et financiers en groupe 3 SAENES. Malgré la polyvalence sur différentes thématiques scolarité, gestion financière et collaboration DFCA reprise d'études à distance, il n'y a pas d'éléments suffisants pour un classement en groupe 2 mais en faveur d'un groupe 3.	Avis défavorable sous réserve d'éléments complémentaires permettant de justifier la demande	Néant